

De: Charles-Antoine <catouchard@gmail.com>
Envoyé: jeudi 17 mai 2018 19:48
À: Enquête publique
Objet: Enquête Publique Projet de modification N° 2 du PLU

Attention

Mme Annie-Claude SOUCHET-LE CROM,
Commissaire enquêtrice.

Madame,

Ci dessous quelques observations écrites sur le projet de modification n°2 du PLU à Quiberon. Cette synthèse correspond aux commentaires de nombreux citoyens de Quiberon qui constatent que leur ville qu'ils chérissent se transforme en "Quiberon ville Béton". Erreurs que de nombreuses municipalités balnéaires et stations de montagne ont commises dans les années 60. Toutes les regrettent et essayent de corriger mais le mal est fait.

1 - Il était grand temps que les maisons remarquables qui ont été "oubliées" (sic) en 2014 soient classées et protégées.

Mais comment peut t' on délivrer un " Permis de construire / Démolir " de la maison réalisée par l'architecte Yves Guillou, sise 1 rue des Ajoncs d'Or.

Ces actes, signés par Mr.le Maire, sont en contradictions avec ses déclarations publiques (du 22/12/2017) sur le projet du nouveau PLU (le Maire annonce le classement de cette meme maison de l'architecte Guillou, renommé et défenseur de l'architecture Bretonne) et en contradiction avec une enquête publique en cours.

Il est inquiétant de constater que nos élus successifs ne connaissent pas leur ville.

(dont le maire actuel qui faisait partie de l'équipe municipale précédente)

Au passage, à quoi sert l'architecte-conseil de la ville ?

2 - Il était grand temps de se rendre compte que le PLU de 2014 conduit à des aberrations urbanistique, comme par exemple autoriser la construction d'immeubles dans des quartiers de maison individuelles (Zone Pavillonnaire).

3 - Il était grand temps de diminuer la hauteur des projets d'immeubles, leur emprise au sol et leur gabarit en secteur Uba et de faire passer une partie du secteur Uba en Ubb.

Nous n'avons pas besoin de tous ces cabinets d'urbanistes fort coûteux pour faire preuve de bon sens.

4 - Le projet d'hypermarché de plus de 3.500 m² est une absurdité qui ruinerait le commerce de proximité et les supérettes du centre ville au détriment de l'attractivité de la commune et de l'intérêt général.

Au profit de qui, d'ailleurs?

Qui a lancé cette idée saugrenue?

5 - Le projet de "coulée verte" est encore une grave erreur car cela signifie un bulldozer qui détruit tout sur son passage depuis la mairie jusqu'à port Haliguen.

Les apprentis sorciers de l'urbanisme se heurteront très vite à la réalité.

Personne ne consent à être exproprié pour un projet fumeux et pharaonique.

Ce projet ne se fera pas et il convient de le retirer du PLU.

6 - A Quiberon, les toitures en ardoise ne sont plus obligatoires ! L'article Ub 11 stipule : "*Les toitures auront la couleur et l'aspect de l'ardoise, ou du zinc de teinte foncée.*"

La couleur et l'aspect de l'ardoise, c'est comme le Canada Dry® ou le Champomy® !!

C'est-à-dire quelque chose de factice et d'insipide.

Si Quiberon perd son authenticité bretonne, le charme de notre jolie station familiale serait brisé.

Les facilités accordées aux promoteurs et aux constructeurs (économies de matériaux nobles) en disent long sur le climat d'affairisme à courte vue qui règne ici depuis trop longtemps.

7 - Je m'insurge contre la tentative d'éradiquer les règles de construction en vigueur au sein des lotissements.

La page 4 du projet de modification du PLU voudrait supprimer toute référence aux lotissements.

C'est illégal. Comment un PLU pourrait-il aller à l'encontre du Code Civil ?

Bonne réception,
Cordialement

M.A Malinge

Quiberonnaise depuis plus de 40 ans en Résidence Principale.

C.Touchard